

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'E-CARTE CADEAU DE LA SECTION PALOISE

I. DEFINITION

E-CARTE CADEAU : Désigne le produit dématérialisé au format e-Ticket, acheté par le Client sur le Site Internet de billetterie de la Section Paloise qui, une fois activé au moyen du code qu'il contient, permet au Bénéficiaire d'acheter tout ou partie d'un Titre d'accès selon l'Offre à laquelle la E-carte cadeau donne accès. Les montants d'E-carte cadeau disponibles sont prédéfinis par la Section Paloise.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'E CARTE CADEAU : Les présentes Conditions Générales de Vente de l'E-Carte Cadeau de la Section Paloise.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BILLETTERIE : Désigne les termes et conditions propres à l'acquisition d'un Titre d'accès (les Conditions Générales de Vente Billetterie de la Section Paloise).

CLIENT : Désigne la personne physique ou morale qui acquiert une E-carte cadeau sur le Site Internet de billetterie de la Section Paloise.

BENEFICIAIRE : Désigne la personne physique ou morale qui entend se prévaloir de l'E-carte pour acheter tout ou partie d'un Titre d'accès selon l'Offre à laquelle l'E-carte cadeau donne accès.

MATCH : Rencontre officielle disputée au Stade par la Section Paloise.

OFFRE : Désigne l'offre, commercialisée par la Section Paloise, permettant au Bénéficiaire d'acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès lui permettant d'assister à un Match disputé par l'équipe professionnelle de la Section Paloise au moyen d'une E-carte cadeau.

SECTION PALOISE: SASP SECTION PALOISE RUGBY PRO, immatriculée au RCS PAU sous le n°419 481 411 - siège social situé Stade du Hameau – Bd de l'Aviation – CS 67544 – 64075 PAU Cedex.

SITE INTERNET : www.section-paloise.com

II. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accepte d'acheter une E-carte cadeau, sur le Site Internet de billetterie de la Section Paloise, à son profit ou au profit d'un Bénéficiaire.

La Section Paloise se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. Le fait pour la Section Paloise de ne pas se prévaloir de l'une des quelconques dispositions composant ces CGV ne saurait être interprété comme une renonciation de s'en prévaloir pour l'avenir.

Les CGV applicables et opposables sont celles acceptées par le Client à la date d'achat de l'E-carte cadeau.

Les CGV sont accessibles, consultables et téléchargeables sur le Site Internet de la Section Paloise. Préalablement à l'achat d'une E-carte cadeau, le Client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes CGV. L'acceptation se fait au moyen d'un mécanisme d'accord électronique « opt-in » par lequel le Client est invité à cocher une case pour confirmer sa bonne lecture et compréhension des CGV. Le Client se porte garant de la connaissance de l'existence et du respect des présentes CGV par le Bénéficiaire.

III. ACQUISITION DU CHEQUE CADEAU

Une E-carte cadeau peut être acquise uniquement sur le Site Internet de billetterie de la Section Paloise.

L'E-carte cadeau prend la forme d'un e-Ticket et n'est accessible, à ce titre, que sous format dématérialisé.

La Section Paloise se réserve le droit de limiter le nombre d'E-cartes cadeaux susceptibles d'être acquises par un seul et mêmeClient.

IV. PAIEMENT

Le prix d'une E-carte cadeau est exclusivement payable en euros (€). Le moyen de paiement proposé pour les Clients, personnes physiques et morales, est la Carte bleue (CB, Visa, Mastercard).

La Section Paloise se réserve le droit de limiter ces moyens de paiement et/ou d'autoriser d'autres moyens de paiement.

Le prix est payable en une (1) fois.

Le site Internet de la Section Paloise bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations. En cas de refus du paiement par l'établissement bancaire, l'achat de l'E-carte cadeau ne sera pas validé.

V. UTILISATION DU CHEQUE CADEAU

a) Utilisation

Le Bénéficiaire peut utiliser l'E-carte cadeau pour acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès en fonction de l'Offre associée audit E-carte cadeau via le Site Internet de Billetterie de la Section Paloise.

b) Approvisionnement et transmission

Le Client procède à l'activation de l'E-carte cadeau en sélectionnant l'un des montants prédéfinis sur le Site Internet de billetterie de la Section Paloise. Le Client est averti sur le fait qu'il ne peut pas renseigner un montant personnalisé. L'E-carte cadeauainsi créditée revêt la forme d'un bon d'achat (voucher) qui pourra être utilisé par le Bénéficiaire pour acheter tout ou partie d'un Titre d'accès correspondant à l'Offre associée à l'E-carte cadeau.

c) Durée de validité

L'E-carte cadeau est valable pour une période d'un an à compter de sa date d'achat par le Client (ci-après la « Durée de validité »). Durant ce délai, le Bénéficiaire pourra acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès, dans la limite des disponibilités.

À l'issue de la durée de validité et si l'E-carte cadeau n'a pas été utilisée ou l'a été partiellement (encore provisionnée), le Bénéficiaire ne dispose plus de la faculté d'utiliser le crédit restant pour acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès. En pareille circonstance, ce dernier reconnaît expressément être privé de la faculté d'exiger le versement, par la Section Paloise, du crédit échu et non-dépens. Le Bénéficiaire ne peut exiger la prolongation de la durée de validité en invoquant sa méconnaissance de la date d'acquisition de l'E-carte cadeau par le Client. De ce fait, le Client s'engage, en sa qualité de cédant, à informer le Bénéficiaire des informations utiles relatives à la date d'acquisition et à la durée de validité de l'E-carte cadeau. En tout étatde cause, la durée de validité est indiquée sur le compte personnel de ce dernier.

d) Cession à titre gratuit

L'E-carte cadeau peut être cédée uniquement à titre gratuit par le Client acheteur à un Bénéficiaire. Cette cession est toutefois proscrite, conformément au VI. a) lorsqu'elle se fait au bénéfice d'une personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, étant en situation d'impayé ou s'étant rendu auteur de faits de revente/offre de revente interdites ou échange/offre d'échange interdites ou d'infractions à l'intérieur, dans le périmètre ou à l'extérieur du Stade.

e) Acquisition d'un Titre d'accès, application des Conditions Générales de Vente Billetterie

L'activation, par le Bénéficiaire, de l'E-carte cadeau lui permet d'acheter tout ou partie d'un Titre d'accès permettant d'assister à un Match ; Dès lors, les termes et conditions ayant vocation à s'appliquer pour ce type de transaction sont régis par les Conditions Générale de Vente Billetterie propres au Titre d'accès acquis au moyen de l'E-carte cadeau.

VI. RESTRICTION / REVENTE ILLICITE / LIMITATION DE RESPONSABILITE

a) Restrictions

Aucune E-carte cadeau ne pourra être acquise, cédée et/ou délivrée à toute personne, ou utilisée par toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, étant en situation d'impayé ou s'étant rendu auteur de faits de revente/offre de revente interdites ou échange/offre d'échange interdites ou d'infractions à l'intérieur, dans le périmètre ou à l'extérieur du Stade.

b) Revente illicite

Ni le Client, ni le Bénéficiaire ne peuvent offrir à la vente, vendre ou revendre l'E-carte cadeau de quelque manière que ce soit.

Par ailleurs, il est rappelé au Client et au Bénéficiaire que conformément à l'article 313-6-2 du Code Pénal, « le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive ».

Enfin, Il est strictement interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec l'E-carte cadeau sans l'accord préalable écrit de la Section Paloise.

c) Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Section Paloise ne saurait être recherchée en cas d'achat effectué par l'intermédiaire d'un autre canal de distribution que celui cité au III, d'autant plus s'il est illégal, l'acheteur subissant seul les conséquences de ses actes en cas d'impossibilité d'activer son E-carte cadeau en raison de son caractère éventuellement factice.

L'acheteur d'une E-carte cadeau distribuée en dehors du seul canal de distribution reconnu pourra se voir refuser l'achat d'un Titre d'accès, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, total ou partiel de son E-carte cadeau.

VII. CONSEQUENCES LIEES A L'ANNULATION D'UN MATCH

Les conséquences relatives à l'annulation d'un Match sont appréhendées au sein des Conditions Générales Vente Billetterie propres au Titre d'accès concerné. Dans l'hypothèse où le Client devait recevoir un remboursement en application desdites Conditions Générales Vente Billetterie, celui-ci prendra la forme d'un re-crédit de l'E-carte cadeau utilisé dans ce cadre.

VIII. DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation applicable aux contrats conclus à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'achat de l'E-carte cadeau pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. S'il s'avère que le délai expire lors d'un jour non-ouvrable ou férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client doit notifier à la Section Paloise, Stade du Hameau – Bd de l'Aviation – CS 67544 – 64075 PAU Cedex ou par email à billetterie@section-paloise.com sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple : lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la poste).

Toutefois, le droit de rétractation ne peut s'appliquer lorsque le Client fait usage de l'E-carte cadeau, notamment si elle est activée par le Bénéficiaire dans l'hypothèse où celui-ci aurait été transmise. La réception, par la Section Paloise de la demande de rétractation entraîne la désactivation de toute opération susceptible d'être menée en lien avec le code de l'E-carte cadeau.

IX. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les modalités du traitement et de la collecte des données personnelles du Client sont indiquées dans la Politique de Confidentialité accessible sur le Site que le Client s'engage à consulter et qu'il valide.

X. DROIT APPLICABLE / MEDIATION / LITIGE

Les CGV, les commandes passées en application et les relations avec les utilisateurs du Site et Clients sont régies par le droit français. Les CGV seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

A défaut de solution amiable, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, la Section Paloise Béarn Pyrénées a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à

CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION 27, Avenue de la Libération – 42 400 SAINT-CHAMOND

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Pau.